

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 août 2026

Membres présents : Mme VUILLAUME Allison, Mme CHABROULLET Carole, M. BOUCHER Jean-Noël, Mme DUFOUR Céline, Mme CHARRON Catherine, Mme MASSARD Corinne, Mme PERUCAUD Cyrielle, M. ADENIS Nicolas, M. BOURRIQUET Christian, M. CORBIN Nicolas, M. DE BRAUWER Sébastien

Membres excusés : Mme PERRIER Mélanie (donne pouvoir à Mme CHABROULLET Carole), Mme PIERREFIXE Julie, M. CORBRON Jules

Membres absents : M. LAMETHE Charley

Secrétaire de séance : Mme CHABROULLET Carole

Quorum : 11 membres présents sur 15. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h39.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme VUILLAUME Allison, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame la Maire demande au Conseil municipal de modifier certains points du dernier ordre du jour.

Le Conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.

Délibération délégation au Maire repoussée, acceptée à l'unanimité.

Demande financement pour la reconstruction du plafond de la SDF : acceptée à l'unanimité.

► **MODIFICATION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Madame la Maire explique au Conseil municipal que, suite à plusieurs échanges avec le Centre de Gestion et pour des raisons de simplicité RH, il est nécessaire de modifier le quota horaires de la délibération pour le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24,1 heures au lieu de 22 heures.

Le Conseil municipal accepte ce changement à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : 11

POUVOIRS : 1

POUR : 12

ABSTENTION : 0

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026**

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : 11

POUVOIRS : 1

POUR : 11

ABSTENTION : 1

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**► DELIBERATION POUR UNE OUVERTURE DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
2^{EME} CLASSE, À 24.1 HEURES**

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'ouvrir un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 24.1 heures hebdomadaires après le départ d'un agent sur notre commune.

Le nouvel agent sera préposé à l'entretien des locaux et le fleurissement des espaces verts de l'école et du bourg. Il sera procédé à une mutation interne, ce qui implique d'offrir à l'agent déjà en poste un quota horaire équivalent à celui que l'agent avait déjà dans ses fonctions précédentes.

Corinne MASSARD demande s'il s'agit du même poste ou de deux postes différents entre celui ouvert à 18,5h au conseil précédent et celui-ci.

Madame la Maire explique que, selon les informations procurées auprès du Centre de gestion, une diminution d'heures impliquerait une nouvelle attente d'un mois avant de pouvoir procéder à la mutation de l'agent.

Lecture faite de la délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 24 heures.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 11	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

**► DÉLIBÉRATION POUR UNE OUVERTURE DE POSTE D'AGENT DES INTERVENTIONS
TECHNIQUES POLYVALENT EN MILIEU RURAL RELEVANT DE LA CATÉGORIE C, À 17.5
HEURES**

Madame La Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'ouvrir un poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural relevant de la catégorie c, à 17.5 heures. Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'il s'agit du renouvellement d'un agent déjà en poste. Un contrat à durée déterminée de deux ans lui est proposé.

Mmes PERUCAUD ET CHARRON demandent des informations complémentaires concernant la longueur du contrat précédent et de la durée du nouveau contrat proposé.

Madame la Maire ayant répondu à leurs questions et lecture faite de la délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste d'agent des interventions techniques à 17.5 heures.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 11	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

**► REAJUSTEMENT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT DELEGATION
AU MAIRE REPOUSSEE AU PROCHAIN CONSEIL**

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de modifier les dispositions précédemment adoptées lors de la séance du 27 mars 2026, Délibération 20260327D018, afin de compléter les limites imposées par le Conseil municipal lorsque nécessaire.

Sur les 31 délégations, 2 articles sont à modifier ou compléter : les articles 15 et 16.

La Préfecture n'ayant pas encore répondu aux questions de Madame la Maire concernant les précisions à apporter auxdits articles, le Conseil municipal décide à l'unanimité de repousser ces modifications au prochain conseil.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 11	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **CHOIX DU FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DU FAUX-PLAFOND DE LA SALLE DES FÊTES**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que le faux-plafond de la salle des fêtes a cédé et nécessite des travaux en urgence. Madame la Maire informe le Conseil municipal que, dû à l'âge du bâtiment et au fait que l'incident est survenu pour des raisons de vétusté des équipements et non une infiltration d'eau ou tout fait extérieur, l'assurance de la commune ne couvre aucun frais de réparation ou reconstruction.

Jean-Noël explique le problème et les raisons de l'effondrement du faux-plafond.

Il convient donc de prendre une décision quant au financement de la reconstruction du faux-plafond. En effet, demander des subventions permettrait de limiter les coûts. Cependant, les demandes de subventions se faisant à l'automne, les travaux ne pourraient survenir qu'en 2027. De plus, une demande de subvention sur quelques dizaines de milliers d'euros pourrait empêcher la commune d'obtenir des fonds pour des projets plus larges et plus coûteux. La salle des fêtes étant le seul bâtiment communal disposant de climatisation pour les habitants, ainsi qu'un lieu de vie pour la commune, il semblerait plus approprié de faire faire les travaux au plus vite, et donc de prendre à la charge de la commune la totalité des coûts de reconstruction du faux-plafond.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'entamer les travaux le plus rapidement possible et d'inscrire les coûts au budget d'investissement.

Après avoir fait intervenir des professionnels pour obtenir un diagnostic, il semblerait qu'une partie des coûts des travaux puissent être atténuée en faisant faire certaines tâches par les agents techniques de la commune. Cela permettrait de faire des économies, mais également de sécuriser la salle pour éviter davantage de dégâts. Deux entreprises ont été consultées en ce sens. SCCL pour un montant total de 14 887.78 euros HT et Menuiserie Regis Fleurat pour un montant total de 16 264.00 euros HT.

Nicolas Adenis demande à ce qu'on propose de prendre un emprunt. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose de ne pas prendre un emprunt.

Cathy demande des renseignements.

12 voix pour ne pas prendre un emprunt.

Après présentation des deux devis et débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'entreprise SCCL pour la construction d'un nouveau sous-plafond.
- D'inscrire les coûts au budget investissement sans demande de subvention

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 11	POUVOIRS : 1
POUR : 11	ABSTENTION : 1

AFFAIRES DIVERSES

Allison VUILLAUME : une candidature a été retenue pour le poste de secrétaire de Mairie : Nathalie Fradet. Elle n'est pas titulaire. Elle sera dans les locaux dès le 17 août. Elle a été formée en comptabilité.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Céline DUFOUR : Suite à une question de Mme Catherine CHARRON, explique le choix entre les deux candidatures en tête pour l'obtention du poste. Ajoute également que la nouvelle secrétaire sera à l'essai sur une période de 2 mois, avec un contrat d'un an renouvelable.

Allison VUILLAUME : rappelle que Mme Valérie NADAUD formera la nouvelle secrétaire qui sera également envoyée en formation suivant les besoins.

Concernant les candidatures pour faisant fonction d'ATSEM, plusieurs CV ont été reçus et vont être étudiés.

Concernant les candidatures pour la cantine, un seul CV a été reçu à ce jour.

Concernant la fusion des deux lots de l'écolotissement, ont été reçues 3 réponses sur 4 donc, la fusion peut être requise auprès du cabinet d'architecture. La préfecture a répondu que nous pouvons enclencher les démarches avec une promesse d'achat écrite, de la part du futur acquéreur, et sans perdre les subventions ou le label déjà accordés.

Un problème de sens de circulation dans le lotissement a été signalé.

Corinne MASSARD : Demande si le sens de circulation est clair et bien visible.

Allison VUILLAUME : propose qu'une signalétique différente soit mise en place si nécessaire.

Aussi, il y a eu le feu le 03 août dans un champ à Fréminges, après que la foudre est tombée. Heureusement, les habitants ont été très réactifs et les pompiers l'ont maîtrisé.

Nicolas ADENIS : explique qu'un pulvérisateur avec 5 litres d'eau est souvent suffisant. Peut-être serait-il bien d'en garder un sur la commune ou de prévenir la population pour être mieux préparés aux canicules et sécheresses à venir.

Allison VUILLAUME : La gendarmerie est intervenue pour des problèmes de voisinage à Mazeirat. Ils demandent de faire passer dans le prochain journal communal que les administrés sont autorisés et à invités à tailler leurs haies lorsqu'il est question de sécurité routière.

Jean-Noël BOUCHER : Le toit du préau de l'école a été refait. Nous allons demander un devis pour aussi refaire le toit du petit bâtiment à côté, puisqu'il est déjà pris en compte dans la déclaration de travaux.

La route de la Villatte a été fermée sur demande de la DDT et suite à la réception du rapport diagnostic envoyé par le Bureau d'études que nous avons mandaté. Monsieur POIRIER peut enlever les barrières si besoin pour accéder à ses champs. Pour passage d'une entreprise ou autre, une autorisation est à demander au préalable en mairie et sera étudiée. Le niveau de l'eau de l'étang a baissé, mais pas suffisamment pour arrêter la fuite.

Sébastien DE BRAUWER : Pour être totalement couverts, il faudrait installer des cônes. (K16 et marquage au sol) au cas où certains individus viendraient à déplacer et ne pas remettre les barrières ou panneaux en place.

Nicolas CORBIN : Il y a encore des problèmes avec les moutons et chèvres à Sagnemoussouse. Comme nous l'avait dit le Major, il faut arrêter de passer par la Mairie et appeler directement la Gendarmerie.

Nicolas ADENIS : Informe que le Syndicat d'eau a discuté d'une tranchée qui n'aurait pas été rebitumée au Breuil, mais que ce n'est qu'une question de temps.

Aussi, le câble de fibre optique en haut du Grand Breuil est tombé.

Allison VUILLAUME : Le problème a déjà été rapporté. La fibre est au sol mais pas coupée.

Carole CHABROULLET : Informe qu'un devis pour l'application Panneau Pocket a été demandé, mais qu'il est revenu vraiment trop cher.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Concernant le site internet, une mise à jour a été faite pour informer de la route inaccessible et de la salle des fêtes en travaux. Une publication sera faite sur Facebook également.

Quant aux colis de Noël, tout est bouclé : chocolats, coq au vin, gâteaux, foie gras...

Il y a eu un incident à l'église : un canard était mort. Les élus s'en sont occupés, car c'était un jour où nous n'avions pas de cantonniers. Nous remercions toutes les personnes ayant aidé.

Un organigramme hiérarchique a été fait et doit passer en commission du Centre de gestion avant de pouvoir être mis en œuvre. L'organigramme est présenté au Conseil municipal.

Céline DUFOUR : Concernant la Commission communication, un devis pour des flyers a été demandé à Agi Graphic. 400 flyers = 40,00€

Allison VUILLAUME : Explique que, pour qu'elle soit mise en vente, la maison en face du gîte a perdu de la valeur ces derniers mois et doit donc être réévaluée et reproposée en priorité au locataire, même s'il avait déjà dit non, car le montant sera différent.

PROCHAINES DATES À RETENIR

- Prochain Conseil Municipal : le 03 septembre 2026 à 20h00

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h17.

La Maire,
VUILLAUME Allison

La Secrétaire de séance
CHABROULLET Carole